

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 25718
Numéro SIREN : 538 570 276
Nom ou dénomination : A.L.P.

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2023 sous le numéro de dépôt 102090

CERTIFIE

CONFORME

A.L.P.

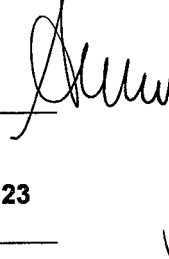
Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 40.000 euros

Siège social : 27, avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75116 PARIS

538 570 276 RCS Paris

La Présidente



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trente juin à dix heures,

- **Madame Anne LAUVERGEON**, Présidente et associée unique de la Société « **A.L.P.** », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40.000 euros divisé en 40.000 actions, sise 27, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris (75116), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 538 570 276, seule propriétaire des 40.000 actions composant le capital social de la Société

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

A l'issue de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2022, Madame Anne LAUVERGEON, Présidente et associée unique de la société ALP, a pris acte de la fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes et, en conséquence,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

La société **SARL LANDRY AUDIT**, représentée par Monsieur Nicolas LANDAIS, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

RESOLUTIONS

PREMIERE DECISION

L'associée unique constatant que les mandats de la société LANDRY AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire et de la société LEGOUX et ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à leur terme à compter de ce jour et après avoir constaté que la société ALP n'atteignait pas, au cours des deux exercices précédent l'expiration desdits mandats, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas procéder à leurs renouvellements.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs :

- à la Présidente, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;

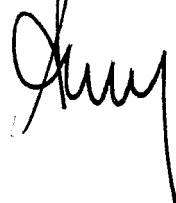
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la Présidente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La Présidente

Madame Anne LAUVERGEON

Associée unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Lauvergeon', written over the printed name.